

Crédits à court terme



février 2026

Crédits à court terme	Crédit de caisse	Straight Loan	Crédit mixte
But	Couverture de déficits à court terme, financement de fonds de roulement (besoins à court terme). Vous pouvez, par exemple, utiliser ces fonds pour payer vos fournisseurs au comptant afin d'obtenir une remise, accorder un délai de paiement à vos clients, financer vos stocks, payer des dépenses imprévues et urgentes ou combler des déficits temporaires.		Facilité combinant les deux crédits (crédit de caisse & Straight Loan) en vue de financer le cycle d'exploitation. Peut être complété par des garanties et/ou des crédits documentaires.
Caractéristiques	- Un crédit de caisse est lié à votre compte à vue et vous permet d'aller en négatif jusqu'à un certain montant. - Taux d'intérêt variable basé sur l'Euribor à 1 mois + marge convenue. - Si le taux d'intérêt de référence de l'Euribor est négatif, il est ramené à 0. - Taux d'intérêt de l'Euribor déterminé chaque mois pour le mois suivant sur la base du taux d'intérêt applicable deux jours ouvrables avant le début de la période d'intérêt concernée. Si le premier jour de la nouvelle période d'intérêt n'est pas un jour ouvrable, le taux d'intérêt de référence est fixé deux jours ouvrables avant le dernier jour ouvrable précédant cette nouvelle période d'intérêt. - Prélèvement flexible sans formalités. - Montant min. 250 000 EUR.	- Prélèvements dans la limite du crédit avec une durée de minimum 1 mois et maximum 1 an. - Prélèvements sur la facilité de Straight Loan à un taux d'intérêt variable basé sur l'Euribor à 1, 3, 6 ou 12 mois + marge convenue. - Si le taux de référence de l'Euribor est négatif, il est ramené à 0. - La période du taux de référence de l'Euribor prise en compte ne peut jamais être inférieure à la durée du prélèvement. - Il s'agit de l'Euribor applicable deux jours ouvrables bancaires avant le prélèvement. Si le taux d'intérêt de référence de l'Euribor est négatif, il est ramené à 0. - Prélèvement flexible, minimum 1 mois, maximum 12 mois. - Montant min. de la limite : 250.000 EUR. - Montnat min. de tirage 100.000 EUR.	- Voir ce qui précède. - Prélèvements flexibles dans la limite autorisée de la facilité de crédit. - Montant min. 250 000 EUR.

Crédits à court terme	Crédit de caisse	Straight Loan	Crédit mixte
Durées	Durée déterminée et indéterminée (=jusqu'à nouvel avis).	• Prélèvements à durée déterminée de minimum 1 mois et maximum 12 mois. • Facilité de crédit à durée déterminée ou valable jusqu'à nouvel avis.	• Facilité de crédit à durée déterminée ou indéterminée (=jusqu'à nouvel avis). • Durées différentes en fonction des formes d'utilisation.
Remboursement	Utilisation flexible, remboursement par les avoirs sur le compte.	Remboursement à l'échéance du prélèvement. Remboursement anticipé total ou partiel possible – voir ci-dessous.	Voir ce qui précède pour les caractéristiques du crédit de caisse et de la ligne de Straight Loan dans le cadre du crédit mixte.
Remboursement anticipé de prélèvements sur le Straight Loan (non applicable au crédit de caisse)	Si votre entreprise est une PME au sens de la loi du 21 décembre 2013 concernant le financement des petites et moyennes entreprises et pour autant que le montant du crédit ne dépasse pas 2 millions EUR, le crédit peut être remboursé par anticipation. Ce remboursement est possible moyennant le paiement d'une indemnité de emploi égale à un maximum de 6 mois d'intérêts, sur la base du montant remboursé par anticipation. Dans tous les autres cas, une indemnité de emploi s'applique, égale à la valeur actuarielle de la différence, au détriment de la Banque, entre les intérêts que le montant remboursé aurait générés et les intérêts que pourrait engendrer un réinvestissement présentant les mêmes caractéristiques.		
Frais	• Intérêts : les intérêts sont calculés quotidiennement sur le solde débiteur de votre compte et sont payables à la fin du mois. Le taux d'intérêt appliqué est fixé au début du mois. • Commission d'engagement : payable à la fin de chaque mois, sur la partie non utilisée de la facilité de crédit. • Frais de dossier : frais uniques à la signature du crédit ou à la modification du dossier. • Frais de gestion : frais périodiques pour la gestion du crédit.	• Intérêts : les intérêts sont payables à la date d'échéance de chaque avance fixe.	• Intérêts : voir forme d'utilisation du crédit de caisse/Straight Loan. • Commission de garantie : rémunération sur les garanties émises. • Crédits documentaires : rémunération par crédit documentaire émis
Informations supplémentaires - aides publiques	Sur le site www.financementdesentreprises.be , vous trouverez des informations qui vous aideront dans votre recherche de financement externe. Vous y découvrirez, entre autres, les différentes formes de financement, comment déterminer vos besoins de financement et comment préparer un dossier de crédit. Vous y trouverez également un aperçu des possibilités d'accompagnement, des mesures d'aide et des garanties proposées par les pouvoirs publics.		
Remarques et réclamations	Votre interlocuteur habituel chez ABN AMRO est votre premier point de contact pour toute question ou réclamation. Pour toute réclamation éventuelle, vous pouvez aussi envoyer un e-mail à customercare@be.abnamro.com ou appeler le +32 3 222 03 33. Si vous ne parvenez pas à obtenir une réponse satisfaisante, vous pouvez également vous adresser à Ombudsfin, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 bte 2, 1000 Bruxelles, ombudsman@ombudsfin.be - tel. +32 2 547 77 70 – www.ombudsfin.be.		